



Recouvrement creances et prescription

Par **mimi**, le **20/02/2011** à **20:11**

Bonjour,
Je viens de recevoir une lettre recommandée avec AR d'une société de recouvrement de créances avec en PJ un dossier de prêt par hypothèque.
En 1988, j'avais un appartement, et pour un prêt bancaire pour "besoins personnels", la banque (CM)m'a prêté 112000 FRANCS, avec une hypothèque sur mon appartement. Ce prêt était destiné à pallier aux dettes d'un ex-compagnon, décédé depuis. Mais c'est moi qui ai signé. J'ai ensuite dû vendre mon appartement, en 1990. Nous sommes en 2011, et je n'ai jamais reçu aucun courrier de la banque nia autre à jusqu'à hier! Ils ont joint un décompte datant de 1996. Le remboursement du prêt devait courir jusqu'en 2002.J'ai connu une période de chômage, en ASS (allocation de solidarité, donc minima sociaux...Il est vrai que je n'ai pu honorer les remboursements prévus.
Je voudrais savoir s'il y a prescription pour cette dette et quelle attitude adopter vis à vis de la société de recouvrement.J'ai consulté ma banque actuelle, qui me dit de me méfier, car cela peut être une intimidation, sans plus. Mais je pense que vous êtes plus qualifié pour me répondre et me conseiller.
Merci beaucoup d'avance de vos réponses.
Bien cordialement.

Par **mimi493**, le **20/02/2011** à **23:39**

Comment avez-vous pour lever l'hypothèque afin de pouvoir vendre ???

Par **mimi**, le **21/02/2011** à **09:02**

Bonjour, rnJe ne savais même pas à l'époque qu'il fallait lever l'hypothèque!rnJe l'ai appris en

consultant un site spécialisé sur internet.